

Remus Mihai FERARU | **Les relations entre l'Église et l'État dans  
(Université de l'Ouest, Timișoara) la vision de Saint Maxime le Confesseur**

**Abstract: (Relationships between the Church and State in the Vision of Saint Maximus the Confessor).** Saint Maximus the Confessor (580-662) was the most remarkable theologian of his time. After the conquest of Syria, Palestine and Egypt by the Arabs, many Orthodox monks, priests and bishops took refuge in Northern Africa, which became the Orthodox resistance center against monothelite heresy, supported by the imperial power and the patriarchate of Constantinople. Among the refugees who arrived in the Orient was Saint Maximus the Confessor. In short time, he became leader of the Orthodox opposition and the tenor of Byzantine theology. Starting from 634 until his arrest in 653, Maximus the Confessor got zealously involved in fighting monothelism. In 655, imperial authorities in Constantinople put Saint Maximus on a political trial. He was accused of high treason and damages against the imperial majesty. *Trial documents* evoke his vision regarding the relationships between the Church and state. In his opinion, Church dogma should not, under any circumstances, be modified for the purpose of concession and compromise, and the Emperor must leave leadership of the Church to the bishops. Saint Maximus starts from the premise that in faith and dogma there can exist only exactness and rigorousness, with no place for concession and compromise. The Emperor is a layman and has no right to make decisions in matters of faith, that being solely the duty of the Church. These ideas were put in practice on the occasion of the VI-th Ecumenical Synod of Constantinople (680-681) which condemned monothelism and rehabilitated Orthodoxy.

**Keywords:** Church, state, synod, monothelism, Saint Maximus the Confessor

**Résumé:** Saint Maxime le Confesseur (580-662) a été le théologien le plus remarquable de son époque. À la suite de la conquête par les Arabes de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte, beaucoup de moines, de prêtres et d'évêques orthodoxes se sont réfugiés en Afrique du Nord, qui est devenue le centre de résistance orthodoxe contre l'hérésie monothélite soutenue par le pouvoir impérial et la patriarchie de Constantinople. Parmi les réfugiés arrivés d'Orient se trouvait aussi Saint Maxime le Confesseur. Peu de temps après, il est devenu le leader de l'opposition orthodoxe et le ténor de la théologie byzantine. À partir de 634 jusqu'à son arrestation en 653, Saint Maxime le Confesseur s'est impliqué avec beaucoup de zèle dans le combat contre le monothélisme. En 655, les autorités impériales de Constantinople lui intentèrent un procès politique, de sorte que Saint Maxime fut accusé de haute trahison et de crime de lèse-majesté portant atteinte à la personne impériale. *Les Actes du procès* intenté à Maxime le Confesseur évoquent sa vision concernant les relations entre l'Église et l'État. Selon lui, les dogmes de l'Église ne doivent être en aucun cas modifiés en faveur des concessions et du compromis, et l'empereur est obligé de laisser à la charge des évêques la direction de l'Église. La prémisse de laquelle part Saint Maxime est la suivante : dans la foi et dans les dogmes il ne peut y avoir qu'exactité et rigueur, il n'y a pas de place pour les concessions et les compromis. En fait, l'empereur est un laïque et ne jouit d'aucun droit pour prendre des décisions en matière de foi; cela revient exclusivement à l'Église. Ces idées ont été mises en pratique à l'occasion du VI<sup>e</sup> Synode œcuménique de Constantinople (680-681) qui a condamné le monothélisme et a réhabilité l'orthodoxie\*.

**Mots-clés:** Église, État, synode, monothélisme, Saint Maxime le Confesseur

Saint Maxime le Confesseur (580-662) a été une personnalité emblématique du VII<sup>e</sup> siècle. Il nous apparaît aujourd'hui comme le théologien byzantin le plus remarquable de son époque. Les théologiens contemporains considèrent que Maxime le Confesseur est « le véritable père de la théologie byzantine » et « l'intellectuel le plus fécond du VII<sup>e</sup> siècle »

\* Je remercie vivement Madame Eugenia Arjoca-Ieremia pour avoir bien voulu relire, corriger et améliorer le texte de cet article.

(Pelikan 2005, 37; Meyendorff 1996, 53-54; Meyendorff 1997, 139-162). L'oeuvre maximienne couvre tous les domaines de la théologie chrétienne: enseignement sur la Sainte Trinité, christologie, sotériologie, pneumatologie, cosmologie, anthropologie, spiritualité, ecclésiologie, exégèse. Mais, Saint Maxime s'est fait connaître aussi comme homme d'action et comme véritable *confesseur de la foi orthodoxe*.

Le travail d'élaboration de son oeuvre théologique n'a pas empêché Maxime le Confesseur de s'impliquer de manière active dans le conflit entre Église et État, lequel s'est déclenché pendant le règne de l'empereur Héraclius (610-641), pour atteindre l'apogée pendant le règne de son successeur, Constantin II (641-668). L'illustre moine s'est manifesté comme un important facteur de décision sur la scène de la vie politico-religieuse de Byzance à une époque où l'Empire était déchiré à l'intérieur par des conflits religieux provoqués par la crise du monothélisme et menacé à ses frontières par l'expansion arabe. La riche correspondance maximienne<sup>1</sup> ainsi que les *Actes du procès de Saint Maxime le Confesseur*<sup>2</sup> évoquent ses actions – qui ont eu pour but de défendre la foi orthodoxe et de combattre l'hérésie – et dévoilent sa pensée politique et sa propre perspective novatrice concernant les relations entre *sacerdotium* et *imperium*. C'est bien cette dernière problématique qui fait l'objet de notre étude, dans laquelle nous nous proposons d'aborder la vision maximienne sur les relations entre Église et État.

### 1. Les circonstances du déclenchement du conflit entre Église et État

Dès que les Perses ont été définitivement vaincus (en janvier 628), l'empereur Héraclius s'est proposé de refaire l'unité de l'Empire, affaibli par les disputes religieuses entre chalcédoniens et non-chalcédoniens (surtout les monophysites, qui étaient bien nombreux en Syrie, Palestine et Égypte). Héraclius, de commun accord avec Serge, le patriarche de Constantinople, voulait obtenir le ralliement des chalcédoniens et des communautés monophysites d'Arménie, de Syrie, de Palestine et d'Égypte à une formule de foi qui reconnaisse l'existence de deux *natures* en Jésus-Christ, mais d'une seule *opération* – *μία ἐνέργεια* – (*le monoénergisme*). En Égypte, tout comme dans les autres provinces orientales, l'empereur Héraclius n'a pas tardé à mettre en application son plan de ralliement des monophysites à l'Église impériale.

En 630/631, l'empereur a nommé comme patriarche d'Alexandrie Cyrus, l'ancien évêque de Phase, gagné à la cause du monoénergisme. Le 3 juin 633, le patriarche Cyrus, a réussi à réaliser l'union entre une fraction des monophysites modérés (les *Théodosiens*) et l'Église *melkite* chalcédonienne, union fondée sur la formule d'une *seule opération en Christ*<sup>3</sup> (Lange 2012, 575-581 ; Bréhier, Aigrain 1938, 118). L'union accomplie par Cyrus en Alexandrie a provoqué la réaction prompte du moine palestinien Sophrone qui a imploré le patriarche de ne pas publier le décret d'union, puisqu'il proclamait le *monoénergisme*. Le Saint Sophrone soutenait qu'il fallait absolument admettre deux « opérations » en Christ, non pas une seule « opération », car celle-ci se situe au niveau des *natures* et non pas au niveau de la personne du Sauveur. Dès son installation sur le siège patriarcal de Jérusalem

<sup>1</sup> Voir Maxime le Confesseur, *Lettres*, introduction par Jean-Claude Larchet, traduction et notes par Emmanuel Ponsoye, (Collection « Sagesse chrétiennes »), Les Éditions du Cerf, Paris, 1998, (ouvrage abrégé dans ce qui suit en Maxime, *Lettres*).

<sup>2</sup> Voir *Sfântul Maxim Mărturisitorul (580-662) și tovarășii săi întru martiriu: papa Martin, Anastasie Monahul, Anastasie Apocrisiarul. „Vieți” – actele procesului – documentele exilului*, traduction et présentation par diac. Ioan I. Ică jr., Sibiu, Éds. Deisis, 2004, (ouvrage abrégé dans ce qui suit en *Sfântul Maxim și tovarășii săi*).

<sup>3</sup> Allen 2009, 170-172, (Document 3: *Pact of union / Le pacte d'union*) : « ... καὶ τὸν αὐτὸν ἕνα Χριστὸν καὶ ἴδιον ἐνεργούντα τὰ θεοπρεπῆ καὶ ἀνθρώπινα *μία θεανδρική ἐνέργεια* κατὰ τὸν ἐν ἁγίῳ Διονύσιον [...] ἀνάθεμα ἔστω ».

(au début de l'année 634), Saint Sophrone a envoyé une lettre synodale (*Sinodikon*) au patriarche Sergius et à tous les autres patriarches et évêques de la *pentarchie*, lettre dans laquelle il avouait la dualité des opérations en Jésus Christ (von Schönborn 2007, 118, 226).

La réponse de Constantinople à la lettre synodale de Saint Sophrone a été la promulgation par l'empereur Héraclius du décret impérial *Ekthesis* (« décret sur la foi », septembre-octobre 638). Le décret *Ekthesis* interdisait l'emploi des expressions *une opération* (*μία ἐνέργεια*) ou *deux opérations* (*δύο ἐνέργειαι*) en Jésus Christ, mais il demandait que soit confessée une seule volonté en Christ (*ἐν θέλημα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ ἀληθινοῦ Θεοῦ ὁμολογοῦμεν*)<sup>4</sup>. Favorisant l'expression *une seule volonté*, l'*Ekthesis* « a contribué à la transformation du monoenergisme en monothélisme » (Grumel 1930, 20). Et c'est toujours le décret *Ekthesis* qui est à l'origine du conflit entre Église et État. L'*Ekthesis* a été accepté par la majorité des évêques d'Orient, mais il a été rejeté par l'Église de Rome (Hefele 1909, 390-392 ; Grumel 1932, 117-118, no. 293).

## 2. Saint Maxime le Confesseur et le monothélisme

La résistance contre le *monothélisme*, soutenu par le pouvoir impérial de Constantinople, s'est organisée en une première étape, en Afrique du Nord. À la suite de la conquête par les Arabes de la Syrie, de la Palestine et de l'Égypte (entre 636 et 640), beaucoup de moines, de prêtres et, probablement, même des évêques, se sont réfugiés en Afrique du Nord qui est devenue non seulement le lieu de certains troubles religieux – car, parmi les réfugiés il y avait aussi de nombreux monophysites – mais surtout le centre de résistance orthodoxe au monothélisme (Diehl 1896, 543). Parmi les réfugiés d'Orient vivant également en Afrique, se trouvait aussi Maxime le Confesseur (580-662). Selon la biographie traditionnelle (*Vie grecque*), Maxime serait né à Constantinople<sup>5</sup>. Il fut secrétaire de l'empereur Héraclius, probablement de 610 à 613, avant de devenir moine (en 613 ou 614) (Grumel 1927, 25) ; vers 613/614, Maxime se réfugie pendant quelques années dans le monastère Chrysopolis (*Scutari*), près de Constantinople. Probablement au printemps 626, il dut fuir son monastère à la suite de l'invasion des Perses et émigra en Afrique; il s'installa à Carthage<sup>6</sup> où il retrouva le moine Sophrone (633) – le futur patriarche de Jérusalem (633/634-638)<sup>7</sup> – qu'il avait connu précédemment en Palestine<sup>8</sup>, (Dagron, Riché, Vauchez, 1993, 50). Après la mort de son mentor Sophrone (638), Saint Maxime s'engagea dans un combat ouvert et vigoureux contre le monothélisme, soutenant la confession inconditionnée du *diothélisme*, comme critère de l'orthodoxie. À partir de ce moment-là, sa vie allait se confondre avec l'histoire de l'hérésie monothélite qu'il avait découverte assez tard (vers 634). Bientôt, Maxime le Confesseur allait devenir le chef de l'opposition orthodoxe et le plus remarquable théologien de son époque (Dagron, Riché, Vauchez 1993, 50).

<sup>4</sup> Allen 2009, 214 (Document 9 : *Ekthesis*).

<sup>5</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi* 2, 60; selon une autre biographie écrite en syriaque par le monothélite Georges de Reshaina, Maxime serait né en Palestine, *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Viața siriacă / Vie syriaque)*, 209; voir aussi Irénée H. Dalmais 1987, 5, 26-30.

<sup>6</sup> La fin de la lettre 8 prouve que Saint Maxime est à Carthage au moins à la Pentecôte 632, où il assiste au baptême forcé de Juifs et de Samaritains accompli par Pierre l'Illuminate, l'exarque de la province d'Afrique, sur ordre de l'empereur Héraclius (31 mai 632), *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, 51, (Dagron, Riché, Vauchez, 1993, 72 et n. 275).

<sup>7</sup> Voir von Schönborn 1972, 83, 85.

<sup>8</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, 62-63; 65-66.

Depuis 640, Saint Maxime s'est impliqué directement dans la dispute monothélite. Il jouissait de notoriété et d'un immense crédit spirituel tant à Constantinople qu'en Afrique du Nord et en Italie; c'était une personne influente, non seulement grâce à son autorité spirituelle et à sa compétence intellectuelle, mais aussi grâce aux étroites relations qu'il avait avec une série de personnes de la cour impériale de Constantinople<sup>9</sup>, (Boudignon 2004, 26-27 ; Diehl 1896, 525 ; 543-552). Mais il est évident que son réseau de relations était plus étendu à Carthage que dans la capitale impériale. Très vite, Saint Maxime est devenu le conseiller théologique des gouverneurs de l'Afrique byzantine Pierre, Georges et Grégoire auxquels il était attaché par des liens d'amitié bien forts (Thunberg 2005, 17 ; von Schönborn 2007, 92-93 ; Larchet 1998, 51-53, 56-58). En 645, l'exarque Grégoire a présidé le débat public de Carthage entre Maxime et Pyrrhus, l'ancien patriarche de Constantinople (638-641) ; cette dispute théologique – gagnée par Maxime – s'est achevée avec un résultat assez surprenant : la conversion de Pyrrhus à l'orthodoxie et son départ pour Rome (fin de l'an 645 et début de l'an 646)<sup>10</sup>, (Winkelmann 1987, 534, no. 92 ; Ică 1960, 350-374 ; Coman 1993, 271-291). Saint Maxime a accompagné Pyrrhus à Rome où il est resté jusqu'en 653 / 655 ; il allait loger au monastère des réfugiés palestiniens Saint-Saba (*Cellae Novae*) situé sur la colline Aventin<sup>11</sup>.

À partir de 646, la résistance antimonothélite s'organisa dans la vieille capitale impériale, ayant pour leader incontesté Saint Maxime le Confesseur. En 646, certes, à la suite de l'instigation de Saint Maxime, les évêques africains de Numidie, Byzacène, Maurétanie et d'Afrique Proconsulaire ont convoqué des synodes dans plusieurs villes nord-africaines, lesquels ont condamné en unanimité comme hérétique la doctrine monothélite favorisée par le gouvernement byzantin ; des synodes similaires contre l'hérésie monothélite se sont réunis en Sicile et en Sardaigne<sup>12</sup>. Les membres des synodes africains ont demandé, en accord avec l'exarque Grégoire, l'abolition du décret *Ekthésis*. Ils ont adressé plusieurs lettres : au patriarche Paul II, pour lui conseiller de revenir à la foi formulée par les cinq premiers synodes œcuméniques ; à l'empereur Constant II pour lui demander d'annuler l'*Ekthésis* ; au pape Théodore pour lui donner des informations sur les mesures prises par ces synodes. Les évêques africains ont prié le pape de se servir de son autorité pour déterminer le patriarche Paul de Constantinople de renoncer à l'hérésie ; en cas contraire, « il devrait être éloigné comme un membre malade du corps de l'église du Christ » (Haldon 1990, 307 ; Bréhier, Aigrain 1938, 164-165 ; Hefele 1908, 426-430 ; Winkelmann 1987, 535-536, nos. 98, 99, 100, 101).

L'opposition au pouvoir central byzantin ne tarda pas à prendre une tournure politique extrêmement dangereuse. L'exarque d'Afrique du Nord se souleva contre Constant II en 646, trouvant appui non seulement parmi la population nord-africaine, mais aussi parmi

<sup>9</sup> Saint Maxime a adressé trois lettres à l'eunuque Jean le Cubiculaire, personne très importante à la cour impériale, tout en lui demandant d'obtenir que l'ancien préfet Georges, qui, auparavant, avait été révoqué de cette fonction, revienne à Carthage (Maxime, *Lettres*, XII, XLIV, XLV ; Larchet 1998, 37, 58-59). Mais, sa tentative n'eut pas de chances de succès. À la place de Georges, ce fut Grégoire qui fut nommé exarque de l'Afrique, Jacques-Paul Migne (éd.), *Patrologia Graeca; Patrologiae cursus completus, series graeca*, 91, Paris, 1863, col. 641-648 (ouvrage abrégé dans ce qui suit en *PG*).

<sup>10</sup> Saint Maxime le Confesseur, « Disputatio cum Pyrrho », dans *PG* 91, col. 287-288; voir aussi *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, chap. 14-15, 71-74.

<sup>11</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, 41; 219-220. Le monastère Saint-Saba de la colline Aventin a été l'un des trois monastères de Rome qui abritaient les moines d'Orient réfugiés là à la suite de l'invasion des Arabes en Palestine ; cf. Bréhier, Aigrain 1938, 164, qui affirme que Saint Maxime le Confesseur est resté à Rome jusqu'au synode de Latran (649) ; en ce qui concerne la communauté monastique orientale de Rome, voir Sansterre, 1988, 704.

<sup>12</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, chap. 14, 71-72.

les tribus maures voisines. Il fut même proclamé empereur par ses troupes. Le gouvernement monothélite de Constantinople a perçu les événements déroulés en Afrique comme un complot contre l'État, dans lequel l'exarque Grégoire, Maxime et le pape Théodore (642-649) auraient été impliqués. Les soupçons des autorités byzantines ont été confirmés par l'émeute de Grégoire contre Constant II. De plus, la relation entre l'exarque Grégoire et Saint Maxime le Confesseur était de notoriété publique. On savait aussi que Grégoire avait accueilli à sa cour le patriarche Pyrrhus – déposé du siège patriarcal constantinopolitain par Constant II lui-même (641) – qu'il voulait gagner à sa cause pour qu'il puisse devenir patriarche légitime (Meyendorff 1993, 384-385 ; van Dieten 1972, 84). Malgré les accusations lancées contre Maxime suivant lesquelles il aurait accordé son soutien à l'exarque d'Afrique, le Saint Père a nié toute implication dans l'émeute de Grégoire<sup>13</sup>.

Les Arabes allaient préserver le gouvernement byzantin des conséquences néfastes qu'aurait pu avoir pour l'État l'émeute de l'exarque d'Afrique. En 647, après la conquête de l'Égypte, les troupes arabes ont lancé une attaque inattendue contre l'exarchat d'Afrique du Nord ; l'usurpateur Grégoire trouvera sa mort dans les luttes avec les Arabes à Sufétula ; après avoir remporté la victoire, les Arabes ont pillé Sufétula et la résidence de Grégoire, après quoi, ils se sont retirés, exigeant un tribut important. Et l'exarchat de Carthage continuera de se trouver sous la domination de l'Empire byzantin (Ostrogorski 1996, 148-149 ; Rahner 1964, 278-281 ; Bréhier, Aigrain 1938, 165). Les événements déroulés en Afrique ont eu un puissant écho à Rome. Encouragé par les décisions des conciles africains et conseillé par Saint Maxime, le pape Théodore rompit formellement la communion avec le patriarche Paul de Constantinople. À la suite d'un échange de lettres, en 642/643, Théodore excommunia Paul et ce dernier réagit en renversant l'autel de la résidence constantinopolitaine des apocrisaires du pape (résidence qui se trouvait dans le palais de *Placidia*) (Dagron, Riché, Vauchez 1993, 43). L'échec de la politique monothélite de Constant II devenait de plus en plus évident, même à Constantinople. Les espoirs d'utiliser le monothélisme comme point de départ d'une union entre les chalcédoniens et les monophysites avaient été ruinés par les victoires arabes en Syrie et en Égypte, tandis que l'Italie et l'Afrique, opposées au monothélisme, se trouvaient en conflit avec le pouvoir impérial de Constantinople (Meyendorff, 1993, 385).

Dans cette conjoncture politico-religieuse particulièrement défavorable pour l'Empire, l'empereur Constant II s'est rendu compte de la nécessité d'une réconciliation religieuse entre les chalcédoniens et les monothélites. D'autre part, la cour impériale, comprenant le danger d'une rupture avec Rome, a envisagé de chercher une solution impérative pour une réconciliation avec la papauté. Ce fut le moment où, sur la recommandation et avec l'appui du patriarche Paul, l'empereur Constant II fit publier le décret *Typos* (en septembre 648). Le *Typos* annulait l'*Ekthésis* de l'empereur Héraclius et interdisait toute discussion sur une volonté ou une opération, respectivement deux volontés ou deux opérations dans la personne du Sauveur Jésus-Christ<sup>14</sup>. On avait également prévu des punitions très sévères pour tous ceux qui n'observaient pas les prescriptions du décret en question (Chifâr 2000, 237; Winkelmann 1987, 537, no. 106; Murphy, Sherwood 1974, 310-311; Hefele 1908, 432-433).

<sup>13</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Viața greacă / Vie grecque)*, 118.

<sup>14</sup> Mansi, X, 1960-1961, col. 1029-1032 (le décret *Typos*) : « Διόπερ θεσπίζομεν τοὺς ἡμετέρους ὑπηκόους τοὺς σὺν ὀρθοδοξίᾳ διατελοῦντας, καὶ τῆς ἀνωμίτου ἡμῶν τῆς Χριστιανῶν καθεστῶτης πίστεως, καὶ τῆς καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς ἐκκλησίας τυγχάνοντας, μὴ ἄδειαν ἔχειν πρὸς ἀλλήλους ἀπὸ τοῦ παρόντος περὶ θελήματος, ἢ μίᾳς συνεργείας, ἢ δύο ἐνεργειῶν, καὶ δύο θελημάτων, οἵανδήποτε προφέρειν ἀμφισβήτησιν, ἔριντε, καὶ φιλονεικίαν».

Mais sans tarder, Rome a riposté contre le décret *Typos*, en organisant le concile de Latran en 649, pendant le pape Martin I. D'ailleurs, ce concile antimonothélite avait été projeté par le pape Théodore, du temps duquel s'était organisée à Rome l'opposition au décret *Typos*. Saint Maxime a pris part activement aux travaux du concile. Il a préparé une partie de la documentation patristique nécessaire ; il a participé aux débats du concile, rédigeant certains documents et, même s'il était un simple moine, il a signé certaines décisions synodales<sup>15</sup>, (Larchet 2010, 164-165 ; Winkelmann 1987, 538, no. 110). Dans la définition dogmatique du concile, on confesse l'existence de deux volontés et de deux opérations en Jésus-Christ, qui correspondent aux deux natures du Sauveur et qui sont réunies dans un seul et même « opérateur » ou « sujet opérant »<sup>16</sup>.

Les actes du concile de Latran ont été acceptés sans aucune contestation en Occident, mais le basileus byzantin les a rejetés, réagissant brutalement contre l'Église romaine. Un nouvel exarque, Olympius a été envoyé en Italie, avec une double mission : obtenir l'adhésion du clergé occidental au décret *Typos* et faire arrêter le pape Martin. Une fois arrivé à Rome, Olympius s'est trouvé confronté avec une puissante opposition populaire. Il a profité du mépris de la population de Rome envers Constantinople et, au lieu d'accomplir sa mission, il s'est proclamé, avec l'accord du pape, chef politique de l'Italie, qu'il faisait ainsi sortir de sous la domination byzantine (650). Mais Byzance n'a pas pris de mesures contre Olympius, dont la rébellion fut de courte durée; elle devait prendre fin à la mort de son initiateur en 652, dans une lutte contre les Arabes en Sicile (Haldon, 1990, 309-310; Bréhier, Aigrain, 1938, 169-170 ; Murphy, Sherwood, 1974, 182-183). Le 17 juin 653, le nouvel exarque de Ravenne, Théodore Kalliopas est entré en Rome, à la tête d'une armée, pour arrêter le pape Martin I. Dans la nuit du 18 vers 19 juin 653, le pape fut obligé de quitter en cachette Rome et il prit le chemin de l'exil vers Constantinople, où il arriva le 17 septembre 653<sup>17</sup> (Diehl 1888, 407).

### 3. Le procès de Saint Maxime le Confesseur

Après l'arrestation du pape Martin par l'exarque Théodore Calliopas<sup>18</sup>, Saint Maxime le Confesseur passa à la tête (mais pour peu de temps) de la résistance orthodoxe

<sup>15</sup> La signature de Saint Maxime (« Maximus monachus ») apparaît à côté de celle de son disciple, Anastase le Moine (« Anastasius monachus ») sur le « libelle » ou pétition des moines grecs de Rome adressée au synode de Latran, par laquelle ceux-ci sollicitaient la condamnation du *Typos*; une preuve en ce sens nous est fournie par *Les discussions de Bizya et Rhegium* entre Saint Maxime et les émissaires du patriarche Paul : « Lui répondant d'une voix fort rude, Épiphane lui dit : « As-tu signé le libelle ? » et l'abbé Maxime lui dit : « Oui, je l'ai signé ». La pétition des moines grecs de Rome se retrouve parmi les actes du synode de Latran (Mansi, X, 1960-1961, col. 910 ; voir aussi *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, 162 ; Rahner 1964, 324, (Document 31: *Entretien officiel avec Maxime le Confesseur, août 656*) ; sur l'implication de Saint Maxime le Confesseur au cadre des travaux du synode de Latran, voir l'étude ancienne mais très utile d'E. Caspar, « Die Lateransynode, von 649 », dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1932, pp. 75-137, auxquelles on peut ajouter les études plus récentes de R. Riedinger, « Aus den Akten der Lateran-Synode von 649 », dans *Byzantinische Zeitschrift*, 69, 1976, pp. 17-38; Idem, « Grammatiker-Gelehrsamkeit in den Akten der Lateran Synode von 649 », dans *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*, 25, 1976, pp. 57-61; Idem, « Die Lateransynode von 649 und Maxim der Bekenner », dans F. Heinzer, Christoph von Schönborn (éd.), *Maximus Confessor. Actes du Symposium sur Maxime le Confesseur*, Fribourg (Suisse), 1982, pp. 111-121.

<sup>16</sup> Denzinger 2001, 228; É. Amann, s. v. « Martin I<sup>er</sup> (Saint) », dans *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris, t. X/1, Paris, 1928, col. 190-191; Hefele, 1908, 445-446.

<sup>17</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, 95.

<sup>18</sup> Martin fut jugé et condamné à mort. Par suite de l'intervention du patriarche Paul II, la peine capitale qu'il avait reçue fut commuée en exil. Le pape fut exilé à Cherson (Crimée), le 17 mars 654; il y mourut en tant que martyr, le

contre le gouvernement monothélite de Constantinople. Il semble que peu de temps après l'arrestation du pontife romain, l'empereur Constant II ordonna que Saint Maxime fût arrêté (très probablement au cours de l'année 653). Ce dernier se trouvait alors à Constantinople, où il était revenu probablement vers les années 651 ou 652, pour défendre les décisions du concile de Latran et essayer de convaincre plusieurs personnalités de la capitale, parmi lesquelles se trouvait aussi le patriarche Paul, d'abjurer le monothélisme<sup>19</sup> (Larchet 2013, 34; Larchet 2010, 170-171; Winkelmann 2001, 140 (no. 132), 242; Bréhier, Aigrain 1938 173; Grumel 1927, 31; Montmasson 1910, 151; cf. Hefele 1909, 461).

Saint Maxime fut jeté en prison avant de comparaître pour la première fois devant le tribunal rassemblé – sur l'ordre de l'empereur – au palais impérial de Constantinople, le 16 mai 655<sup>20</sup>, (Winkelmann 2001, 139-140, no. 131b, 242). Saint Maxime le Confesseur et son disciple Anastase le Moine furent interrogés par le patrice Troilos et Serge Eukratas, en présence du sénat et des patriarches Pierre de Constantinople (654-668) et Macédonius d'Antioche<sup>21</sup>, (Winkelmann 2001, 140-141, no. 132).

Le procès commença par des accusations politiques contre Maxime. Il n'est pas accusé d'hérésie, mais d'atteinte à la majesté impériale. Les juges reconnurent finalement trois chefs d'accusation. Premièrement, Saint Maxime a été accusé d'avoir rendu aux Arabes l'Égypte et l'Afrique ; plus précisément, on a lui reproché d'avoir favorisé, vingt-deux ans auparavant (plus exactement en 633), la conquête de l'Égypte par les Arabes, en incitant le patrice Pierre, le préfet de Numidie, à ne pas résister aux Sarrasins<sup>22</sup>. Le premier chef d'accusation est totalement dépourvu de fondement, puisque on sait qu'Alexandrie n'est prise qu'en 642 et l'Afrique byzantine en 647 ; d'autre part, on ne peut arguer d'un prétendu conseil épistolaire pour expliquer la chute de l'Égypte et de l'Afrique (Boudignon 2004, 42).

Maxime a été accusé également d'avoir encouragé et favorisé la rébellion de l'exarque d'Afrique Grégoire contre l'empereur Constant II, en 646. Serge Magudan, l'un des témoins à charge contre Saint Maxime avait déclaré que, à son tour, le pape Théodore avait

16 septembre 655, *Sfântul Maxim și tovarășii săi*, 104-106, Larchet 2013, 34; Haldon 1990, 310; Rahner 1964, 278-281; Bréhier, Aigrain 1938, 172.

<sup>19</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Viața greacă / Vie grecque)*, 78-79. À en croire la *Vie grecque*, Maxime arriva à Constantinople plus tôt que le pape Martin et s'y trouvait déjà avec ses deux disciples, Anastase le Moine et Anastase l'Apocrisiaire, en 653, [*Sfântul Maxim și tovarășii săi (Viața siriacă / Vie syriaque)*, 220].

<sup>20</sup> Selon la *Vie syriaque*, pendant son séjour à Constantinople (651/652), Maxime le Confesseur avait logé au palais Placidia (*ta Plakidias*), résidence des apocrisiaires romains. Il profita de l'absence de l'empereur de la capitale – Constant II participait à une expédition militaire en Arménie – s'efforçant de gagner le plus d'adeptes possible qui soutiennent les décisions du concile de Latran (649), *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Vie syriaque)*, 220. Après son retour d'Arménie (653), l'empereur Constant II convoqua un synode local afin de condamner Saint Maxime pour nestorianisme. Celui-ci fut enfermé dans un monastère de religieuses qu'il convertit au *diothélisme*. Toutes les religieuses qui avaient embrassé le *diothélisme* furent brûlées sur le bûcher par ordre de l'empereur, Michel le Syrien, *Chronique*, II, 1901, XI, 9, 435-436.

<sup>21</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Audierea de la palat [655])*, 115, 124, 131; le texte de ce premier interrogatoire de Saint Maxime le Confesseur est connu sous le nom de *Relatio motionis* (PG 90, 109C-129D) ; il a été écrit par Anastase l'Apocrisiaire, un an après le procès de 655 (Boudignon 2004, 42).

<sup>22</sup> Rahner 1964, 306-307 (Document 30: *Actes du procès de Maxime le Confesseur*): « D'après tes actes, il est manifeste aux yeux de tous que tu hais l'empereur et sa politique : à toi seul, tu as livré aux Sarrasins l'Égypte et Alexandrie, la Pentapole et Tripolis, ainsi que l'Afrique. [...] Il y a vingt-deux ans, le grand-père de notre empereur ordonna au bienheureux Pierre de rassembler une armée et de marcher sur l'Égypte pour attaquer les Sarrasins. Pierre t'écrivit, s'adressant à toi comme à un serviteur de Dieu et mettant en toi la confiance qu'on accorde à un saint, pour te demander si tu lui conseillais d'entreprendre son expédition. Tu lui répondis par lettre de n'en rien faire, car il n'était pas conforme aux desseins de Dieu de soutenir la politique des Romains tandis que régnaient Héraclius et sa famille ».

encouragé Grégoire à la rébellion contre les autorités impériales après avoir appris que Saint Maxime « avait vu en songe » des chœurs d'anges acclamant la victoire de l'exarque<sup>23</sup>. Le pontife romain avait prévenu l'exarque Grégoire que Dieu lui-même approuvait sa révolte contre le *basileus* et en garantissait le succès<sup>24</sup>. (Bréhier, Aigrain 1938, 173; Diehl, 1896, 556).

Le second chef d'accusation prononcé contre Saint Maxime n'a aucun fondement réel, bien qu'il semble que Saint Maxime ne soit pas du tout étranger à la rébellion de l'exarque de l'Afrique contre Constant II. On pourrait établir à cet égard un lien entre la tenue des conciles africains en 646 à l'instigation de Maxime et avec l'approbation de l'exarque de l'Afrique, et la rébellion de Grégoire (Meyendorff 1993, 384, 388 ; Boudignon 2004, 42).

Quant au troisième chef d'accusation, Saint Maxime a été accusé d'avoir proféré devant l'empereur des propos injurieux et d'avoir nié son caractère sacerdotal de « roi et prêtre à la manière de Melchisédech »<sup>25</sup>. Le refus du Saint Maxime de reconnaître à l'empereur sa dignité de haut prélat engendra une véritable dispute entre lui et ses accusateurs concernant les attributions de l'empereur, son statut dans le cadre de l'Église et les limites de l'implication du *basileus* dans les affaires ecclésiastiques.

La première chose qu'on reproche à Maxime c'est le fait qu'il n'est pas un vrai chrétien, parce qu'il déteste l'empereur Constant II: « ... comment peux tu, si tu es chrétien haïr l'empereur ? »<sup>26</sup>. Maxime a répondu qu'il ne détestait pas l'empereur, mais qu'il ne pouvait aimer que la vérité. Or, les décisions du *Typos* imposées par l'empereur sont en contradiction avec le Symbole Nicéo-Constantinopolitain et les dogmes des premiers quatre Conciles œcuméniques et du Concile de Latran. Le décret *Typos* supprime le symbole de la foi. Le silence imposé par le *Typos* mène à l'abolition des dogmes qui constituent la seule base réelle d'union des Églises<sup>27</sup>. D'après Saint Maxime, le *Typos* est inacceptable ; c'est pourquoi le concile de Latran ainsi que le pape Martin I ont jeté à juste raison l'anathème sur celui-là. Saint Maxime affirme aussi que c'est à tort que le pape est déposé et persécuté<sup>28</sup>. La seule solution est que l'empereur se démarque du *Typos*, tout comme Héraclius s'est démarqué de l'*Ekthesis* vers la fin de sa vie<sup>29</sup>. Il est aussi nécessaire que Constant II accepte la position dogmatique déjà formulée au concile de Latran<sup>30</sup>, (Dagron, 1996, 177-184). Donc, Saint Maxime s'oppose avec véhémence à l'application des décisions du *Typos* que le pouvoir politique désirait imposer pour sauver l'unité de l'Église et l'existence de l'empire. Maxime reconnaît avoir souscrit à l'anathémisation du *Typos* par le concile de Latran, tout en précisant

<sup>23</sup> *Ibidem*, 307: « En effet, le serviteur de Dieu Maxime, abbé, avait eu en songe la vision que voici : dans le ciel apparaissaient des chœurs angéliques, au levant et au couchant ; ceux du levant clamaient: "Constantin August, à toi la victoire !" et ceux du couchant : Grégoire Auguste, à toi la victoire !" Et la voix des chœurs du couchant couvrit celle des chœurs du levant ».

<sup>24</sup> Rahner 1964, 307 (Document 30: *Actes du procès de Maxime le Confesseur*).

<sup>25</sup> *Ibidem*, 311.

<sup>26</sup> *Ibidem*, 306.

<sup>27</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Audierea de la palat [655])*, chap. 4, 120-121, chap. 6, 125.

<sup>28</sup> *Ibidem*, chap. 12, 134.

<sup>29</sup> Indirectement, Saint Maxime condamne aussi le décret *Ekthesis* promulgué par l'empereur Héraclius par lequel s'est imposé le monothélisme. D'ailleurs, autant le décret *Ekthesis*, que le *Typos* n'ont pas été acceptés par l'Église comme faisant autorité en eux-mêmes. Les deux décrets n'étaient pas considérés comme des définitions doctrinales concurrentes avec celles des conciles; ils ont été peut-être perçus comme une expression évidente du *césaropapisme* impérial. (Meyendorff 1993, 215).

<sup>30</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Audierea de la palat [655])*, chap. 9, 130.



que le même synode romain n'avait pourtant pas jeté l'anathème sur l'empereur Constant II<sup>31</sup>. Ainsi, on peut remarquer que, bien que Saint Maxime ait condamné le *Typos* et ait nié la dignité d'archiprêtre de l'empereur, il ne défia en aucun moment l'institution impériale elle-même, ni ne récusait le rôle de l'empereur dans les affaires de l'Église (Meyendorff 1993, 41).

Saint Maxime considère que l'acceptation du *Typos* par l'Église signifiait un compromis avec le pouvoir politique et, inévitablement, une concession faite aux hérétiques.

« Le *Typos* ne faisait autre chose que sacrifier la foi et la vérité au nom de l'unité et de la paix des Églises et de l'empire, unité et paix qui devaient être réalisées à tout prix et par n'importe quels moyens, même ceux de la répression par la police et du compromis avec l'hérésie et les hérétiques »<sup>32</sup>.

Le Saint Père reproduit l'entretien (qui avait eu lieu à Rome) avec le patrice Grégoire – émissaire de l'empereur Constant II – qui avait la mission d'être un médiateur pour la réconciliation entre le pape Théodore et le patriarche de Constantinople, Paul II (van Dieten, 1972, 95) ; à la fin de l'année 648 ou bien, au début de 649, le pontife romain avait excommunié Paul II à cause de son adhésion au monothélisme. Le patrice Grégoire proposa que l'union des deux Églises fût accomplie sur la base du décret *Typos*, ajoutant que « Le *Typos* ne fait pas disparaître les paroles sacrées, mais il les passe sous silence, pour que nous puissions vivre en paix par économie »<sup>33</sup>.

Grégoire invoque ici le terme d'« économie » qui désigne une notion complexe, typiquement byzantine, dont l'origine remonte aux Pères de l'Église ; mais, cette notion trouve aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles sa définition la plus rigoureuse<sup>34</sup>. Puisque les prescriptions du *Typos* impliquaient l'acceptation par l'Église d'un compromis (*oikonomia*) en ce qui concerne l'enseignement de la foi, dans le sens de l'abolition de ses dogmes, Saint Maxime s'opposa à l'application du principe canonique de l'*oikonomia* (= « économie ecclésiastique ») en matière de dogmes et de foi. C'est au nom de ce principe que Maxime résista en 655 aux pressions des monothélites. L'argument invoqué en ce sens par le Saint Père est qu'en matière de dogmes, il ne peut y avoir que rigueur et exactitude (*akribeia*), jamais de concession ni de compromis (*oikonomia*)<sup>35</sup>. Par conséquent, Saint Maxime s'est avéré être un adversaire de l'*accommodation de conjoncture* que le pouvoir politique avait l'intention d'imposer par le décret *Typos*, au nom de l'*harmonie* exigée par les intérêts à sauvegarder l'unité religieuse et l'existence même de l'Empire<sup>36</sup>.

<sup>31</sup> Rahner 1964, 314 (Document 30: *Actes du procès de Maxime le Confesseur*): « Je n'ai pas jeté l'anathème sur l'Empereur, mais sur un écrit étranger à la vraie foi que professe l'Église, (n.n. à savoir sur le *Typos*) ».

<sup>32</sup> Dagron, Riché, Vauchez 1993, 48, la note 177 : « Si, pour réaliser une économie (= un compromis) on supprime la foi salvatrice en même temps que l'hérésie, on ne fait rien d'autre par cette prétendue économie qu'amputer Dieu au lieu de le garder dans son unité ».

<sup>33</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Audierea de la palat [655])*, chap. 4, 120.

<sup>34</sup> Dans le droit canonique, le mot *oikonomia* signifie adaptation, accommodation, ajustement, compromis, accord. *Oikonomia* signifie la manière dont l'Église appliquait les canons, soit strictement et avec rigueur, soit avec indulgence et aménité. De là vient une autre signification du terme *oikonomia*, à savoir celle d'exemption de l'application stricte des canons, ce qui renvoie à l'idée de concession et de compromis. Plus précisément, par l'« économie ecclésiastique », l'Église est en mesure de modérer la rigueur des canons ou d'en suspendre l'application, pour la communauté des chrétiens, si des intérêts supérieurs l'exigent ; Louth 2007, 37-38 ; voir aussi Raï 1973, 272-273 ; 292-294.

<sup>35</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi (Audierea de la palat [655])*, 122 : « Aucun empereur ne put persuader les Pères, inspirés de Dieu, de consentir à un rapprochement avec les hérétiques par des expressions de compromis ; ils employaient des expressions claires et précises correspondant parfaitement au dogme mis en question... ».

<sup>36</sup> *Ibidem*, chap. 7, 128 : « [...] mais n'offense pas l'empereur qui a composé le *Typos* de la foi uniquement en vue d'établir la paix, et qui cherche, non pas à détruire une des vérités concernant le Christ, mais à faire régner la paix,

Saint Maxime adopte une attitude intransigeante, tout en affirmant qu'il préfère le schisme dans l'Église et la communion dans l'hérésie et l'hétérodoxie à la suppression des dogmes sans lesquels il n'y a, en principe, ni Christ ni Église<sup>37</sup>. Reconnaître et confesser deux volontés et deux opérations en Jésus Christ est absolument obligatoire, leur absence mènerait à l'abolition des deux natures, divine et humaine du Sauveur<sup>38</sup>.

D'autre part, par sa forme, le *Typos* représente une immixtion impériale inacceptable dans les dogmes de la foi. L'empereur n'est pas un prêtre et seule l'Église a l'autorité de formuler, dans les propres synodes, la doctrine de la foi. En d'autres termes, Maxime a énoncé le principe que l'empereur est un laïque et il n'a aucun droit de prendre des décisions en matière de foi, cela étant dévolu en exclusivité à l'Église. L'illustre moine récusait très explicitement le droit de l'empereur de formuler les dogmes. Il défend l'idée que les dogmes sont du ressort des prêtres<sup>39</sup> ; par conséquent, les empereurs n'ont donc pas à intervenir et à user d'« économie » dans ce domaine, mais ceux, qui l'ont fait, sont tombés dans l'hérésie ou bien, ils auraient pu fourvoyer l'Église, sans le courage et le sacrifice des évêques (Dagron, 1996, 182).

À la question-piège qui lui est posée : « N'est-il pas vrai que tout empereur chrétien soit aussi prêtre ? », Saint Maxime répond que l'empereur est un personnage sacré, mais il n'a pas de caractère sacerdotal, malgré la formule rhétorique qui l'assimile à Melchisédech « roi et prêtre ». Donc, il dénie tout caractère sacerdotal à la fonction impériale. L'empereur ne confère aucun sacrement. Il vient après les clercs et à la tête des laïcs dans les commémorations ; il n'a pas reçu le pouvoir de « lier et délier ». L'empereur se soumet à l'Église en tant que fidèle de Dieu ; il est un membre de la communauté ecclésiastique par son baptême et participe à l'accomplissement des saints sacrements pour son salut<sup>40</sup>. Melchisédech « roi et prêtre » de l'Ancien Testament est une préfiguration du Christ et non un modèle d'empereur chrétien. L'empereur doit laisser aux évêques la direction spirituelle de l'Église<sup>41</sup>.

en passant sous silence les termes qui engendrent la division ». [voir aussi, Rahner 1964, 313, (Document 30: *Actes du procès de Maxime le Confesseur*)].

<sup>37</sup> *Ibidem* 123.

<sup>38</sup> *Ibidem*, chap. 7, 128.

<sup>39</sup> Rahner 1964, 310-311 (Document 30: *Actes du procès de Maxime le Confesseur*) ; Dagron, Riché, Vauchez 1993, 48, la note 177: « ... ils (n.n. les Pères de l'Église) proclamaient hautement que seuls les évêques avaient le droit de rechercher et de formuler les dogmes salutaires de l'Église universelle ... ».

<sup>40</sup> Toutefois, l'empereur n'a pas dans l'Église un statut semblable à un laïc quelconque. Le canon 69 du concile in *Trullo* (691/692) interdit la pénétration des laïcs dans le sanctuaire de la sainte demeure, à l'exception de l'empereur auquel le canon reconnaît le privilège d'entrer ici quand il apportait des dons pour l'autel saint (voir Floca 1992, 145). Dans son commentaire du canon 69, le canoniste Théodore Balsamon précise que l'empereur n'est pas un laïc ordinaire. En qualité de « l'Oint du Seigneur », le *basileus* peut entrer dans le saint sanctuaire, utiliser l'encensoir, bénir avec le triple chandelier, prononcer des homélies, toutes ces fonctions étant interdites aux laïcs (voir Cheynet, 2007, 98).

<sup>41</sup> Rahner 1964, 311 (Document 30: *Actes du procès de Maxime le Confesseur*) : « Tu dis alors : Quoi donc ? n'est-il vrai pas que tout empereur chrétien soit aussi prêtre ? Je répondis : Non : car il n'a pas place à l'autel ; il ne consacre pas le pain et ne dit pas ensuite, en l'élevant : "Les choses saintes aux saints !" Il ne baptise pas, ne fait pas d'onction avec l'huile sainte, ne choisit pas et ne crée pas les évêques, prêtres et diacres ; il ne consacre pas les lieux de culte ; il ne porte pas les signes distinctifs du sacerdoce, l'*omophorion* et l'Évangile, mais ceux de la royauté, la couronne et la pourpre ». – Et pourquoi l'Écriture dit-elle que Melchisédech est roi et prêtre ? (*Gen.* 14, 18 ; *Hébr.* 7, 1), me dis-tu. Je répondis : c'est de l'unique roi par nature, Dieu de l'univers, et devenu pour notre salut l'unique Grand Prêtre, que Melchisédech est la figure unique. [...] Au cours du saint Sacrifice, à l'autel sacré, c'est après avoir mentionné les évêques, les diacres et l'ensemble du clergé que l'on fait mémoire des empereurs avec les laïcs, quand le diacre dit : "Et des laïcs qui se sont endormis dans la foi, Constantin, Constant et leurs successeurs". Pareillement, il fait mémoire des empereurs vivants après avoir mentionné tous ceux qui sont consacrés à Dieu ».

Refusant de céder, et « de collaborer » avec les enquêteurs, les deux vieux moines ont été exilés : Saint Maxime à Bizya, et Anastase le Moine, son disciple, à Perberis (les deux endroits étant des forts militaires en Thrace)<sup>42</sup> (Bréhier, Aigrain 1938, 174). L'empereur et le patriarche espéraient encore faire fléchir Maxime, le déterminer à accepter le *Typos*. C'est dans ce but-là qu'aux mois d'août-septembre 656, ils ont envoyé une délégation à Byzia, dirigée par l'évêque Théodose de Césarée de Bithynie, qui a eu une longue discussion théologique avec Saint Maxime. Cette discussion fut consignée et gardée sous le titre *La dispute de Byzia*. À ce moment-là, on avait fait donc une nouvelle tentative pour déterminer Maxime à admettre le monothélisme. Quand on lui demande pourquoi il ne se trouve pas en communion avec l'Église de Constantinople, il répond que c'est à cause des innovations dogmatiques y proclamées à partir de 633, par lesquelles on imposait le monoénergisme<sup>43</sup>. Or passer sous silence les deux volontés et les deux opérations de Jésus Christ – prescription indélébile du *Typos* – signifiait leur abolition, leur inexistance<sup>44</sup>. Saint Maxime affirme que c'est la « correction des dogmes » émis qui assure l'orthodoxie des synodes, non pas leur convocation ou, du moins, leur ratification par l'empereur ou par le pape ; il suffit qu'un synode ne s'abatte pas des dogmes orthodoxes pour qu'il soit reconnu par l'Église et il n'est absolument pas besoin qu'un synode soit convoqué par l'empereur pour qu'il soit ratifié par l'Église<sup>45</sup>.

Le *basileus* et le patriarche n'ont qu'une seule voie canonique pour sortir de l'impasse, ils doivent s'humilier, selon le modèle donné par Jésus Christ qui est descendu du ciel ; de même, ils doivent écrire à Rome, tout en acceptant sa foi. Saint Maxime conseille à l'empereur et au patriarche d'imiter l'humilité du Christ pour le salut des chrétiens et pour la vraie paix de l'Église<sup>46</sup>.

Saint Maxime déclare ouvertement sa communion avec l'Église de Rome qui, selon son opinion, s'identifie à l'Église universelle, puisqu'elle fait une profession de foi orthodoxe. C'est ainsi qu'il est amené à considérer que l'Église de Constantinople qui se trouvait dans l'hérésie, car elle ne faisait pas une profession de foi orthodoxe, manque de communion avec Dieu, étant séparée de l'Église universelle, avec laquelle se trouvent en communion seulement ceux qui confessent la vraie foi. C'est pour cela que Saint Maxime a conseillé à l'empereur et au patriarche d'entrer en communion avec l'Église de Rome; il considérait que le pape – qui était alors le représentant de la seule Église qui témoignait de la vraie foi – était le seul en mesure de recevoir la profession de foi orthodoxe du patriarche de Constantinople et de l'empereur, le seul en mesure de proclamer leur réintégration dans la communion de l'Église (Larchet 2010, 172, 183, 184-185). Théodose et Saint Maxime se séparent en s'embrassant, après quoi, le 9 septembre 656, Maxime est transféré au monastère Saint Théodore près de Rhegium, dans le proche voisinage de Constantinople, dans l'attente de la décision de l'empereur<sup>47</sup> (Bréhier, Aigrain 1938, 174-175).

<sup>42</sup> *Ibidem*, 315.

<sup>43</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi, (Discuțiile de la Byzia și Rhegium)*, chap. 4, 141.

<sup>44</sup> *Ibidem*, 143.

<sup>45</sup> *Ibidem*, 146-147.

<sup>46</sup> *Ibidem*, 153 : « Que l'empereur et le patriarche acceptent donc d'imiter la condescendance de Dieu; qu'ils adressent au pape de Rome, l'un un rescrit rogatoire, l'autre une supplique synodale ; et sans aucun doute, du moins selon l'usage de l'Église, le pape vous accordant cette grâce à cause de votre droite confession de la foi, se réconciliera avec vous ». [voir aussi, Rahner 1964, 320, (Document 31: *Entretien officiel avec Maxime le Confesseur, août 656*)].

<sup>47</sup> *Ibidem*, chap. 9, 157-158.

En septembre 656, la délégation revient avec le message de Constant II qui demande à Maxime d'adhérer au *Typos*, en échange d'honneurs impériaux à la Sainte Sophie et dans le but de pouvoir refaire ainsi l'unité de l'empire. Mais Maxime refuse une fois de plus la proposition de l'empereur, parce que le silence de l'édit, disait-il, est égal à l'hérésie ou à l'apostasie. Alors il est battu et menacé d'avoir le même sort que le pape Martin ; finalement, il est envoyé en exil à Perbérés<sup>48</sup>.

À Perbérés, « les émissaires du patriarche Pierre (654-666) ont rendu visite à Saint Maxime, le 18 avril 658, pour l'annoncer que par l'intermédiaire du nouveau pape Vitalian (élu en juin 657) l'Église de Rome avait rétabli la communion avec l'Église de Constantinople. Le patriarche Pierre a invité Maxime à s'associer lui aussi à la réconciliation de toutes les patriarchies, réconciliation réalisée sur la base d'une formule de foi adoptée par un compromis, selon laquelle il y aurait en Jésus Christ une seule opération (« à cause de leur union »), mais aussi deux opérations (« à cause de leur différence »)<sup>49</sup>.

Aux mois de mai - juin 662, Maxime, Anastase l'Apocrisiaire et Anastase le Moine ont été amenés à Constantinople où ils furent jugés et frappés d'anathème par un synode monothélite qui les a rendus aux autorités civiles pour qu'ils soient punis. Les trois moines ont été flagellés et horriblement mutilés : on leur a coupé la langue et la main droite, après quoi, ils ont été promenés en dérision par la ville. Ils ont été exilés par la suite à Lazica ou Pays des Lazes (ou Esgrisie), royaume situé entre les montagnes du Caucase au Nord et les deux rivières Rioni et Kodori au Sud ; le royaume se trouvait placé sous le protectorat byzantin. Finalement, Saint Maxime le Confesseur est mort le 13 août 662, dans le camp militaire fortifié de Schémaris<sup>50</sup> (Meyendorff, 1993, 388-389; Rahner, 1968, 281-283; Bréhier, Aigrain, 1938, 175).

### Conclusions

Les Actes du procès de Maxime le Confesseur révèlent la nouvelle vision maximienne relative aux relations entre l'Église et l'État. En ce sens, G. Dagron affirme : « Les interrogatoires de Maxime mettent en évidence deux idées fondamentales, qui furent reprises ensuite en Orient à l'occasion de chaque différend entre l'Église et l'État : d'un côté, les dogmes ne doivent en aucun cas être altérés par souci de compromis, de l'autre côté, l'empereur est un personnage sacré, mais n'a aucun caractère sacerdotal et doit donc laisser la direction spirituelle de l'Église aux évêques » (Dagron, Riché, Vauchez 1993, 48). La pensée politique de Saint Maxime s'avère être totalement opposée à celle de l'empereur. Pour le Saint Père, l'empire est subordonné à la rectitude de la foi, tandis que pour les empereurs Héraclides, la foi est subordonnée au salut de l'empire. Dans la vision de Saint Maxime le Confesseur, l'empereur est un laïc et n'a aucun droit de prendre des décisions en matière de foi, ce privilège étant dévolu exclusivement à l'Église. D'ailleurs, de ce point de vue, la vision maximienne concernant les rapports entre l'Église et l'État se situe sur la même ligne que celle des Pères de l'Église qui l'avaient précédé, comme Saint Ambroise de Milan, Saint Athanase d'Alexandrie ou Saint Jean Chrysostome; ceux-ci insistaient pour que les empereurs ne prennent pas des décisions en matière de foi et de dogmes. Proclamant la supériorité du sacerdoce sur le pouvoir politique, les Saints Pères militaient pour la libération de l'Église de sous la tutelle du pouvoir séculier. Le martyr du Saint Maxime le Confesseur transforma ses positions théoriques en *exemplum*. Le

<sup>48</sup> *Ibidem*, chap. 13, 165-166.

<sup>49</sup> *Sfântul Maxim și tovarășii săi, (Discuțiile de la Byzia și Rhegium)*, p. 24, 169-170.

<sup>50</sup> *Ibidem*, 168, 183.

sixième concile œcuménique (680-681) a mis en pratique les idées maximiennes; le concile a condamné le monothélisme et a rétabli l'orthodoxie. Le concile de Constantinople III prévoit également de ne plus élaborer de nouvelles professions de foi dans le but de faire l'union avec les juifs, les païens ou les hérétiques par le compromis (*économie*) (Pelikan, Hotchkiss, 2003, 218-229; Dagron, Déroche 2010, 38-39). À l'occasion du sixième concile œcuménique s'est réalisée la réconciliation entre l'Église et l'État, et l'empereur Constantin IV reprit sa fonction de chef temporel de l'Église et de défenseur de l'orthodoxie.

## Bibliographie

### Sources

- Allen, Pauline (éd.). 2009. *Sophronius of Jerusalem and Seventh-Century Heresy. The Synodical Letter and other documents*, Introduction, Texts, Translations and Commentary, Oxford: Oxford, University Press;
- Denzinger, H.. 2001. *Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, Verbessert, erweitert, ins Deutsche übertragen und unter Mitarbeit von Helmut Hoping herausgegeben von Peter Hünermann, 39. Auflage, Freiburg im Breisgau, Basel, Rom, Wien: Herder;
- Grumel, Venance. 1932. *Les Regestes des Actes du Patriarcat de Constantinople*, Tome I: *Les Actes des Patriarches*, Fasc. I: *Les Regestes de 381 à 715*. Constantinople-Istanbul: Socii Assumptionistae Chalcedonenses;
- Jean évêque de Nikiou, « Chronique », texte éthiopien publié et traduit par H. Zotenberg, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, XXIV, 1<sup>re</sup> partie, Paris, Imprimerie Nationale, 1883;
- Mansi, Johannes, Dominicus. 1960-1961. *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, vol. X, Graz-Austria: Akademische Druck-U. Verlagsanstalt.
- Michel le Syrien, *Chronique*, vol. II, éditée pour la première fois et traduite en français par J.-B. Chabot, Paris, Ernest Leroux Éditeur, 1901.
- Maxime le Confesseur, *Lettres*, introduction par Jean-Claude Larchet, traduction et notes par Emmanuel Ponsoye, (Collection « Sagesses chrétiennes »), Paris: Les Éditions du Cerf, 1998;
- Patrologia Graeca; Patrologiae cursus completus, series graeca*, 91, édité par Jacques-Paul Migne Paris, 1863;
- Sfântul Maxim Mărturisitorul (580-662) și tovarășii săi întru martiriu: papa Martin, Anastasie Monahul, Anastasie Apocrisiarul. „Vieți” – actele procesului – documentele exilului*, traducere și prezentare diac. Ioan I. Ică jr., Sibiu : Editura Deisis, 2004.

### Ouvrages, études et articles

- \*\*\* *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Tome X/1, édité par Alfred Vacant, Eugène Mangenot, Émile Amann Paris: Letouzey et Ané Éditeurs, 1928;
- Boudignon, Christian. 2004. « Maxime était-il constantinopolitain ? », dans B. Janssens, Roosen și P. van Deun (éds.), *Philomathestatos. Studies in Greek and Byzantine Texts Presented to Jacques Noret for his Sixty-Fifth Birthday. Orientalia Lovaniensia Analecta*, nr. 137, pp. 11-43;
- Bréhier, Louis, Aigrain, René. 1938. *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, vol. V: *Grégoire le Grand, les États barbares et la conquête arabe (590-757)*, Paris : Bloud et Gay;
- Cheyret, Jean-Claude (coord.). 2007. *Le monde byzantin*, Tome II: *L'Empire byzantin (641-1204)*, Paris : Presses Universitaires de France;
- Chifăr, Pr. Nicolae. 2000. *Istoria creștinismului*, vol. II, Iași: Les Éditions Mitropoliei Moldovei și Bucovinei;
- Coman, Pr. Prof. Ioan G.. 1993. „Și Cuvântul Trup S-a Făcut”. *Hristologie și mariologie patristică*, Timișoara: Mitropolia Banatului;
- Dagron, Gilbert. 1996. *Empereur et Prêtre. Étude sur le « cesaropapisme » byzantin*, ouvrage publié avec le concours du Centre national du livre, Paris : Les Éditions Gallimard;

- Dagron, Gilbert, Riché, Pierre, Vauchez, André (coord.). 1993. *Histoire du Christianisme des origines à nos jours*, vol. IV: *Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris : Desclée;
- Dagron, Gilbert, Déroche, Vincent. 2010. *Juifs et chrétiens en Orient byzantin*, ouvrage publié avec le concours de la Fondation Ebersolt du Collège de France, Paris: Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance;
- Dalmais, Irénée H. 1987. «Viața Sf. Maxim Mărturisitorul reconsiderată ?» [« La vie de Saint Maxime le Confesseur reconsidérée ? » dans E. Livingstone (éd.), *Studia Patristica* 17/1, Oxford-New-York : Pergamon-Press, 1982, pp. 26-30], dans *Mitropolia Ardealului*, 32, 1987, no. 5, pp. 26-30;
- Devresse, Robert. 1940. « L'église d'Afrique durant l'occupation byzantine », in *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 57, pp. 143-166;
- Diehl, Charles. 1888. *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-751)*, (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, fascicule cinquante-troisième), Paris: Éd. Ernest Thorin;
- Diehl, Charles. 1896. *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*. Paris: Éd. Ernest Leroux;
- Floca, Arhidiacon Prof. Dr. Ioan N.. 1992. *Canoanele Bisericii Ortodoxe. Note și comentarii*. Sibiu;
- Grumel, Venance, 1927. «Notes d'histoire et de chronologie sur la vie de Saint Maxime le Confesseur», in *Échos d'Orient*, 26, 24-32.
- Grumel, Venance, 1930. « Recherche sur l'histoire du monothélisme III », dans *Echos d'Orient*, 29, 16-27;
- Haldon, J. F.. 1990. *Byzantium in the Seventh Century. The Transformation of a Culture*, Cambridge: Cambridge University Press;
- Hefele, Charles Joseph. 1909. *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, trad. Par Dom. H. Leclercq, Tome III, première partie, Paris: Éditeurs Letouzey et Ané;
- Ică, Ioan I. 1960. « Probleme dogmatice în Dialogul Sfântului Maxim Mărturisitorul cu Pyrrhus », dans *Ortodoxia* 3, pp. 350-374;
- Lange, Christian. 2012. *Mia Energiea. Untersuchungen zur Einigungspolitik des Kaisers Heraclius und des patriarchen Sergius von Constantinopel*, Tübingen: Mohr Siebeck;
- Larchet, Jean-Claude. 1998. *Introduction*, dans, Maxime le Confesseur, *Lettres*, introduction par Jean-Claude Larchet, traduction et notes par Emmanuel Ponsoye, (Collection «Sagesses chrétiennes»), Paris: Les Éditions du Cerf;
- Larchet, Jean-Claude. 2010. *Sfântul Maxim Mărturisitorul, mediator între Răsărit și Apus*, traducere din lb. franceză de Marinela Bojin, ediție îngrijită de preot Dragoș Bahrim, Iași: Les Éditions Doxologia;
- Larchet, Jean-Claude. 2013. *Sfântul Maxim Mărturisitorul. O introducere*, traducere din limba franceză de Marinela Bojin, ediție îngrijită de preot Dragoș Bahrim, Iași: Les Éditions Doxologia;
- Louth, Andrew. 2007. *Greek East and Latin West. The Church AD 681-1071*, New York: St Vladimir's Seminary Press Crestwood;
- Meyendorff, Jean. 1993. *Unité de l'Empire et divisions des Chrétiens. L'Église de 450 à 680*, traduction de l'anglais par Françoise Lhoest revue par l'auteur, Paris: Les Éditions du Cerf;
- Meyendorff, John. 1996. *Teologia bizantină. Tendințe istorice și teme doctrinare*. Traduction de l'anglais par Preot Conf. dr. Alexandru I. Stan. București : Editura Institutului Biblic și de Misiune al Bisericii Ortodoxe Române;
- Meyendorff, John. 1997. *Hristos în gândirea creștină răsăriteană*. Traduction de l'anglais par Pr. Prof. Nicolai Buga. București : Editura Institutului Biblic și de Misiune al Bisericii Ortodoxe Române;
- Montmasson, E., 1910. « La chronologie de la vie de Saint Maxime le Confesseur (580-662) », dans *Échos d'Orient*, 82, pp. 149-154;
- Murphy, F. X., Sherwood, P..1974. *Constantinople II et Constantinople III*, Paris : Les Éditions d'Orante;
- Ostrogorski, Georgije. 1996. *Histoire de l'État byzantin*, traduit de l'allemand par J. Gouillard, Paris: Les Éditions Payot;
- Pelikan, Jaroslav, Hotchkiss, Valerie. 2003. *Creeeds and Confessions of Faith in the Christian Tradition*, vol. I, New Haven and London: Yale University Press;

- Pelikan, Jaroslav. 2005. *Tradiția creștină. O istorie a dezvoltării doctrine*, Tome II: *Spiritul creștinătății răsăritene (600-1700)*. Traducere și note de Pr. Prof. Nicolai Buga. Iași: Polirom;
- Rai, P. 1973. « L'économie dans le droit canonique byzantine des origines jusqu'au XIe siècle. Recherches historiques et canoniques », dans *Istina*, 18, pp. 260-326;
- Rahner, Hugo. 1964. *L'Église et l'État dans le christianisme primitif*, Paris: Les Éditions du Cerf;
- Sansterre, Jean-Marie 1988. « Le Monachisme byzantin à Rome », dans *Bisanzio, Roma e l'Italia nell'Alto Medioevo*, Settimane di studio 34, Fondazione Centro Italiano di Studi Sull'Alto Medioevo, Spolète, pp. 701-746;
- Thunberg, Lars. 2005. *Antropologia teologică a Sfântului Maxim Mărturisorul. Microcosmos și Mediator*, traducere din limba engleză de Anca Popescu, București: Sofia;
- van Dieten, Jan, Louis. 1972. *Geschichte der Patriarchen von Sergios I. Bis Johannes VI. (610-715)*. Amsterdam;
- von Schönborn, Christoph. 1972. *Sophrone de Jérusalem. Vie monastique et confession dogmatique*. Paris: Beauchesne;
- von Schönborn, Christoph. 2007. *Sofronie al Ierusalimului. Viața monahală și mărturisirea doctrinară*. Traduction par Măriuca și Adrian Alexandrescu. București: Anastasia;
- Winkelmann, Friedhelm. 1987. « Die Quellen zur Erforschung des monoenergetisch-monotheletischen Streites », dans *Klio*, 69/2, pp. 515-559;
- Winkelmann, Friedhelm. 2001. *Der monenergetisch-monotheletische Streit*, Frankfurt am Main, Berlin, Bern: Peter Lang.